



#### **Contexte**

En dessous de 1 000 mètres d'altitude, les boisements situés en bord de cours d'eau sont naturellement dominés par les feuillus. Après la Seconde Guerre Mondiale, suite à la déprise agricole, de nombreuses parcelles ont été boisées en résineux notamment avec des essences à croissance rapide, comme l'Épicéa et le Douglas, sous l'impulsion des aides au reboisement du Fonds Forestier National. Sur certains secteurs, ces boisements se sont faits au détriment de prairies humides et ont modifié la végétation spontanée de feuillus, notamment en bordure des cours d'eau. Les nouveaux peuplements mis en place (denses et sombres) ont fortement limité, voir empêché le développement d'une végétation typique des bordures de cours d'eau (strates diversifiées : herbacées, arbustives, arborées ; et d'essences variées : Aulne glutineux, Érable sycomore, Saule ...)
Les résineux plantés sur des sols à hydromorphie permanente ou temporaire (gorgés d'eau) ont un enracinement superficiel qui occasionne un manque de stabilité des berges et des sols. Ces conditions favorisent l'apparition de zone d'érosion et impactent le fonctionnement des cours d'eau ainsi que la faune piscicole.



Par conséquent, de nombreux dysfonctionnements impactant les milieux aquatiques mais aussi les propriétaires riverains !

#### Pour le propriétaire

- Milieu souvent défavorable à une production forestière satisfaisante.
- Risque important de chute d'arbres lié au mauvais enracinement (superficiel).
- Difficultés d'exploitation sur des sols peu portants.

#### Pertes financières

- Effondrement des berges et divagation du cours d'eau dans la parcelle.
- Déstabilisation du peuplement sylvicole.

Pertes de terrain et difficultés d'exploitation

#### Pour le milieu

- Ensablement et incision des cours d'eau.
- Acidification des sols.
- Uniformisation des habitats pour la faune terrestre et aquatique.
- Diminution de la diversité et de la densité faunistique et floristique liée au manque de lumière.

Diminution des densités des poissons

• Peuplement monospécifique.

Diminution de la biodiversité



# **Objectifs**

### Vers une ripisylve naturelle

Les racines des arbres et des arbustes de la ripisylve, en particulier celles des feuillus, créent un système d'ancrage très efficient, qui permet de réduire l'érosion des berges, et offrent des zones de refuge et de chasse pour la faune aquatique.

Les formations végétales riveraines assurent un apport adapté en matières organiques et limitent le réchauffement estival de l'eau, procurant ainsi des conditions favorables à la vie aquatique (habitats, nourritures, etc.).

La présence d'une ripisylve naturelle assure ainsi une structuration physique des berges et la préservation de la qualité de l'eau, tout en permettant, sur le reste de la parcelle, de produire du bois de qualité.



# Quelles alternatives possibles suivant les peuplements?

### Peuplement jamais éclairci

Économiquement mature : Exploitation de la totalité du peuplement (coupe à blanc) puis reconstitution par plantation de feuillus sur les 6 mètres en bordure du cours d'eau.



Non mature : éclaircie du peuplement et gestion spécifique sur la bande des 6 mètres en bordure du cours d'eau, consistant à abattre l'ensemble des arbres plantés d'essences résineuses.





Il est important de prendre certaines précautions quant à l'exploitation des arbres en bordure de cours d'eau (mécanique ou manuelle) : rémanents de coupe à disposer le plus loin possible du cours d'eau (andins parallèles au cours d'eau), pas de dessouchage, préconisation spécifique si traversée de cours d'eau ...

## Les autres peuplements

Concernant les nombreux autres types de peuplement et de gestion, il sera aussi intéressant de mener une gestion spécifique en bordure de cours d'eau, de manière à favoriser l'implantation des feuillus adaptés au bon maintien de berge, avec la coupe progressive des essences résineuses en bordure de cours d'eau en priorité.

# Gestion de cette bande des 6 mètres en bordure de cours d'eau suite à la coupe

Plusieurs solutions peuvent être envisagées par les propriétaires :

- Laisser la végétation spontanée s'installer et/ou l'enrichir par la plantation d'essences feuillues adaptées et valorisables (Érable sycomore par exemple).
- Reboiser avec des essences feuillues adaptées (Aulne glutineux, Érable sycomore, ...).

<u>Ne pas oublier</u>: chaque parcelle est différente. La stratégie de gestion doit s'adapter au cas par cas. Il faut aussi penser à adapter progressivement sa forêt au changement climatique!



# Des aides possibles - Focus sur le bassin versant de la Dore

Depuis plusieurs années, des programmes d'actions ciblent des secteurs afin de restaurer les milieux aquatiques. Dans le cadre d'un programme de travaux 2020-2025, les techniciens de rivière du Parc peuvent apporter une aide aux propriétaires pour mettre en place des actions de recul des plantations résineuses (bordures de cours d'eau, traversées de cours d'eau, mais aussi en zones humides).

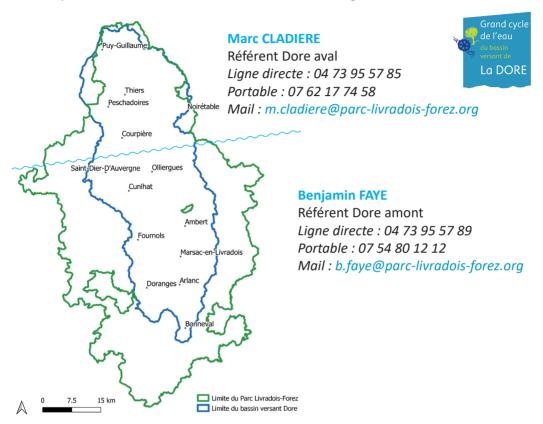
- Aide à la coupe (prise en charge des frais d'exploitation sur les 6 premiers mètres en bordure de cours d'eau).
- Aide à l'implantation de la ripisylve (plantation de feuillus adaptée aux berges : Aulne glutineux, Érable sycomore ...).
- Accompagnement administratif sur les traversées de cours d'eau.
- Aide à la gestion de la plantation en milieu humide.

Ces outils sont déployés sur le bassin versant de la Dore dans le cadre du Contrat territorial et du Contrat vert et bleu de ce secteur.



# Renseignements sur le bassin versant de la Dore

Pour tout conseil et/ou renseignement sur vos parcelles en bordure de cours d'eau sur le bassin versant de la Dore, mais aussi pour des conseils d'exploitation en milieu humide, vous pouvez contacter le technicien de rivière en charge de votre secteur.



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du Parc :

www.parc-livradois-forez.org

Ou le site internet dédié pour suivre nos actualités :

dore.parc-livradois-forez.org











